



Cette semaine :

- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Flavescence dorée**
- **Cicadelle verte**
- **Divers**

Stades phénologiques

Le stade "boutons floraux séparés" se généralise. Les parcelles les plus en retard sont au stade "6-7 feuilles/boutons floraux agglomérés" (Cabernet, Mauzac). L'avancement correspond à des stades observés pour une année dite normale.

Le cumul de pluie de la semaine dernière se situe entre 20 et 40 mm suivant les secteurs.

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble:

Aucune tache n'a été recensée cette semaine.

Modélisation :

Désormais, la masse des oeufs est modélisée comme mure sur l'ensemble des secteurs.

D'après la modélisation, les pluies de la semaine dernière n'ont pas engendré de contaminations de masse, mais ponctuellement des contaminations élites ont pu être possibles.

Avec les pluies annoncées la pression devrait augmenter. Un cumul de 5, 10 ou 20 mm selon les secteurs pourrait engendrer des contaminations de masse.

Suite aux possibles contaminations du 11 mai, les premiers symptômes pourraient être visibles fin mai.



Préconisations

Surveillez les pluies annoncées en fin de semaine, elles pourraient engendrer des contaminations de masse. Intervenez avant les épisodes pluvieux, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

Strictement préventifs:

- * *Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métirame-zn, 4kg/ha (3 applications max)*
- * *Rhodax Express, fosétyl/mancozèbe, 4kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT 50m***
- * *Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8 L/ha (2 applications max)*
- * *Roxam Combi, Unikat, zoxamide/mancozèbe, 2kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT 50m***
- * *Futura, phosphonate de potassium/dithianon, 4 l/ha (4 applications max), **CMR***
- * *Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact **biocontrôle***
- * *Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications)*

Préventif avec une action de rattrapage si application dans les 24 h qui suivent la pluie:

- * *Eperon Pépète, Ridomil gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT 50m***
- * *Ridgold F, méfénoxam/folpel, 2kg/ha (2 applications max), **CMR***
- * *Capri WG, bénomyl/mancozèbe, 2,5kg/ha, (3 applications max), **CMR***
- * *Ampexio, Revoluxio, mandipropamid/zoxamide, 0,5 kg/ha (1 application max)*

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Données optidose : 50% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Des contaminations de masse sont possibles lors des prochaines pluies.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Les toutes premières taches ont été observées sur Gamay et Mauzac, sur le secteur de Rabastens. Elles seraient issues des pluies contaminatrices de fin avril.

**Analyse de risque:**

La période de risque est en cours. Des contaminations ont eu lieu la semaine dernière et les pluies prévues sur la fin de la semaine pourraient être contaminatrices. Surveillez l'apparition des taches suite aux pluies contaminantes survenues sur le mois de mai.

Préconisations

Intervenez en fonction des pluies annoncées et soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

Privilégiez la polyvalence des produits.

* *Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métiram-zn*, 4kg/ha (3 applications max)

* *Rhodax express, foséthyl Al/mancozèbe* 4kg/ha (4 applications max), **CMR, ZNT 50 m**

* *Roxam Combi, Unikat, zoxamide/mancozèbe*, 2kg/ha, (3 applications max), **CMR, ZNT 50 m**

* *Futura, phosphonate/dithianon*, 4L/ha (4 applications max), **CMR**

* *Eperon Pépète, Ridomil gold MZ, méfénoxam/mancozèbe*, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT 50m**

* *Capri, benalaxyl/mancozèbe*, 2,5kg/ha, **CMR, ZNT 50m**

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Lidal, Concorde, tétraconazole*, 0,25L/ha (2 applications max)

* *Formose, Mayandra, tébuconazole*, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

* *Ecrin Pro, fenbuconazole*, 1,25L/ha (2 applications max)

* *Safran, tétraconazole/fenbuconazole*, 0,4L/ha (3 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime

* *Dynali, Rocca, cyflufenamid/difénoconazole*, 0,5L/ha, (2 applications max)

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Des contaminations sont possibles.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Des symptômes sur feuilles ont été recensés sur un Chardonnay, sur le secteur de Sénouillac

**Stade de sensibilité:**

Le stade 17 "boutons floraux séparés" se généralise, la période de sensibilité maximum débute. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".

Préconisations

Intervenir sur l'ensemble des parcelles.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG* et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre, soufre mouillable*, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Lidal, Concorde tétraconazole*, 0,25 L/ha (2 applications max)

* *Formose, Mayandra, tébuconazole*, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

* *Ecrin Pro, fenbuconazole*, 1,25L/ha (2 applications max)

* *Safran, tétraconazole/fenbuconazole* 0,4L/ha (3 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime

* *Dynali, Rocca, cyflufenamid/difénoconazole*, 0,5 L/ha, (2 applications max)

Famille des amines: recommandation 2 applications/an

* *Prosper, spiroxamine*, 0,6L/ha, (3 applications max)

Famille des benzophénone:

* *Vivando, métrafénone*, 0,20l/ha (2 applications max)

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle

A retenir

Protéger l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol se termine. Les tous premiers glomérules sont observés en secteurs précoces.

Analyse de risque

Prévoir un dénombrement des glomérules autour de la floraison, il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 glomérules pour 100 inflorescences)

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.
La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1 (si le seuil de nuisibilité est atteint).

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges.

FLAVESCENCE DOREE

Principe d'observation

Un dispositif de suivi des oeufs est mis en place à l'IFV. Ce dispositif permet à la DRAAF de caler les dates réglementaires d'intervention (1 mois après les premières éclosions). Ces résultats sont aussi validés par un suivi des larves sur le terrain. Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par le service de la DRAAF via le BSV et dans le bulletin VIGIVITI.

Situation au vignoble

A ce jour, aucune éclosion n'est recensée dans les cages d'émergence.

CICADELLE VERTE

Analyse du risque

Observations:

Des adultes sont visibles. Les toutes premières larves sont observées, elles restent rares.

Analyse de risque:

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Péconisations

Aucun traitement n'est à envisager, les interventions sont réalisées sur les larves uniquement.

Larve de Cicadelle verte



DIVERS

Des symptômes de chlorose ferrique, et de carence azotée sont observés sur certaines parcelles.

Acariose: des symptômes ont été observés sur Duras, Muscadelle et Loin de l'oeil.

Thrips: des attaques sont observées sur jeune vigne (Duras) sur le secteur de Gaillac.

Cervidés : des dégâts sont recensés sur Amarens, Cahuzac sur vère, Castanet, Puycelsi et Peyrole.

Phytoxicités: ne pas confondre certains symptômes dus à des traitements réalisés sur les cultures voisines ou de l'épamprage chimique avec des taches de black-rot notamment.

Phytoxicité



Spotlight



Excoriose: des symptômes apparaissent sur les sarmants de l'année sur Loin de l'oeil, Gamay et Duras.



La liste des biocontrôles se trouvent sur le site suivant : <http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Prochain bulletin le 28 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

